

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.22 : Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc convié aux

**réunions du Bureau du Syndicat intercommunal de
traitement des Résidus urbains de la Boucle de la Seine
(SITRU).**

- **M. Luc WATTELLE rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et notamment l'article L.5211-61 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°273/DRCL/2009 du 24 août 2009 portant sur l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013148-0005 du 28 mai 2013 portant modification du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étendu aux communes de Bougival, de la Celle Saint-Cloud et du Chesnay ;

Vu la précédente délibération n°2013-09-13 du Conseil communautaire du 24 septembre 2013 portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat de Traitement des Résidus Urbains (SITRU) de la Boucle de la Seine ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat intercommunal pour le Traitement des Résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) adoptés en séance le 9 décembre 2013 ;

Vu la précédente délibération n°2014-04-12 du Conseil communautaire du 10 avril 2014 portant notamment sur la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) ;

Vu l'élection de Monsieur Jean-Christian SCHNELL, délégué de la CAVGP, au titre de 3^{ème} vice-président du SITRU, lequel s'est réuni le 19 mai 2014 sous la présidence de M. Alain GOURNAC ;

Vu l'arrêté n°2014-15 du Président du SITRU, M. Alain GOURNAC, portant délégation de fonction à M. Jean-Christian SCHNELL, 3^{ème} vice-président.

Au titre de sa compétence Environnement, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc gère de plein droit en lieu et place des communes le traitement et la destruction des déchets collectés sur son territoire.

À ce titre, Versailles Grand Parc adhère aux organismes suivants :

- SYCTOM
- SIDOMPE
- SITRU



En matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, le SITRU a pour objet le transport, le transfert, le réemploi, le tri (y compris déchèterie), la valorisation matière, la valorisation énergétique ainsi que l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, ou apportés par des tiers extérieurs.

Conformément à l'article 6 des statuts du SITRU, chaque commune membre de Versailles Grand Parc dispose de trois délégués titulaires et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein des comités syndicaux du SITRU pour la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ». Sont concernées les communes de Bougival et de la Celle-Saint-Cloud.

Lors du Conseil communautaire du 10 avril 2014, l'assemblée délibérante a ainsi procédé à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – six délégués titulaires et deux délégués suppléants au total – appelés à siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du SITRU.

Il s'agit des personnes suivantes :

SITRU		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BOUGIVAL	<i>M. Jean-Marie CLERMONT</i>	<i>M. Philippe SAZDOVITCH</i>
	<i>M. Vincent MEZURE</i>	
	<i>M. Jean-Michel HUA</i>	
LA CELLE SAINT-CLOUD	<i>M. Jean-Christian SCHNELL</i>	<i>M. Hervé BRILLANT</i>
	<i>M. Jean-Claude TEYSSIER</i>	
	<i>M. Olivier LEVASSEUR</i>	

Or, en vertu de l'article 8 des statuts du SITRU, pour les communes de Bougival et de la Celle Saint-Cloud non représentées par le Président ou un vice-président, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a également la possibilité de désigner un représentant par commune qui sera invité aux réunions du Bureau syndical. L'assemblée délibérante n'a pas procédé à cette désignation lors du dernier Conseil communautaire.

Le 19 mai 2014, Monsieur Jean-Christian SCHNELL, élu de La Celle-Saint-Cloud, a été élu 3^{ème} vice-président du SITRU. Par conséquent, la commune de La Celle-Saint-Cloud est déjà représentée au sein du Bureau communautaire par un vice-président. En revanche, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un délégué communautaire représentant la commune de Bougival au sein du Bureau syndical du SITRU.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Se porte candidat :

- M. Jean-Marie CLERMONT

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) de procéder au vote au scrutin public, pour la désignation d'un délégué communautaire, délégué au SITRU, appelé à représenter la commune de Bougival au sein du Bureau du SITRU ;
- 2) de désigner M. Jean-Marie CLERMONT comme représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau du SITRU au titre de la commune de Bougival.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services